



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 19 novembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris au sujet des flambées suscitées par les milices houthistes dans la province de Hodeïda et dans d'autres secteurs de la côte occidentale du Yémen et tiens à indiquer ce qui suit :

Les avancées des milices houthistes et le contrôle de secteurs dont se sont redéployées les forces conjointes dans la province de Hodeïda constituent des violations flagrantes de l'Accord de Stockholm.

Les milices houthistes mènent une campagne de poursuites et de représailles contre les civils, notamment des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires et des mutilations de corps de victimes à Touheïta, Jah, Taëf, Taour et Moujeilis, dans la province de Hodeïda. Les milices houthistes vont même jusqu'à attaquer directement des objectifs civils, à savoir des habitations, des écoles et des hôpitaux. Ces violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Les violations systématiques commises par les houthistes contraignent des milliers de civils à abandonner leur foyer, de crainte des représailles, ce qui exacerbe une situation humanitaire déjà catastrophique.

La position de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, qui assiste à ces violations en simple spectatrice, vient de nouveau prouver son incapacité de surveiller l'application de l'Accord de Stockholm. Elle continue d'être l'otage des milices houthistes, ce qui l'empêche d'exécuter son mandat conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement yéménite demande donc de nouveau au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités, de condamner les crimes commis, de demander des comptes aux milices houthistes et de les amener à respecter le droit international humanitaire et de cesser leurs violations. Il réaffirme que le mutisme observé par le Conseil sera interprété par les milices houthistes comme un signal d'impunité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Abdullah Ali Fadhel **Al-Saadi**

